

SEANCE DU 18/09/2023

DATE DE CONVOCATION : 12/09/2023

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Laurent KERIVEL, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER, Nicolas ELLEOUEY.

PROCURATION(S) : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Bruno LEROY à Nathalie DREAN, Christophe LERAY à Yannick GOUGEON, Aurélie SAULNIER à Nathalie BLOMMAERT, Géraldine TRONCA à Loïc HERVOIR

ABSENT (S) : Marie-Hélène AUBREE (excusée), Ronan GUIBERT (excusé), Sylvie AGAËSSE (excusée), Karine CHEVALIER (excusée), Florence GOURMELEN (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier TORTELIER

Enfance Jeunesse 2023.09.010
CONVENTION CENTRE DES BRUYERES

M. TORTELIER, Adjoint à l'enfance jeunesse, rappelle la délibération n°2023.07.008, séance du 3 juillet 2023 lors de laquelle le conseil municipal a émis un avis de principe favorable à la poursuite de la collaboration entre la Commune et le Centre des Bruyères, et a validé la proposition du vote d'une nouvelle convention à réunion suivante du conseil municipal.

M. TORTELIER présente la convention de partenariat proposée par l'association pour les années 2024 à 2026. Elle a été ajustée par rapport à celle présentée précédemment, compte tenu de l'inflation actuelle.

La subvention des communes intervient en complément des versements effectués par les familles utilisatrices et d'autres financeurs : CAF, MSA et autres fonds d'état ou privés.

Dans le cadre de la présente convention, la commune s'engage à verser une subvention de participation à l'association Centre Les Bruyères afin de contribuer au financement de la mission d'animation, d'organisation et de gestion de l'accueil de Loisirs.

La participation au fonctionnement est calculée sur la base de la fréquentation de l'accueil de loisirs, à raison de 29,90 € par journée/enfant. Toutefois, la participation des communes serait modulée comme suit :

Commune	Participation des communes	Supplément sur la participation des familles
Baulon	29,90€ /j/e	-
Bréal	29,90€ /j/e	-
Goven	29,90€ /j/e	-
Lassy	29,90€ /j/e	-
Mordelles	29,00€ /j/e	+ 0,90€ /j/e

A cette participation au fonctionnement s'ajoute une participation à l'investissement de 2,40 € par journée/enfant, identique pour chaque commune partenaire.

Au titre de l'aide à l'investissement, chaque année, l'avancement du programme de travaux est passé en revu par les partenaires.

Au terme des 3 ans :

- Si le montant de la part dédiée aux investissements n'est pas totalement consommé, les partenaires décideront de sa destination (travaux complémentaires ou régularisation)
- Si le montant de la part dédiée aux investissements est insuffisant, il ne sera pas augmenté (le programme de travaux devra être revu en conséquence)

Il est précisé que la convention est prévue pour 3 années, mais que chaque commune peut se désengager à chaque période annuelle.

M. le Maire précise que par rapport au projet de convention présenté au conseil municipal en juillet dernier, les tarifs proposés sont en hausse, mais cela est dû à la prise en compte de l'inflation.

L'hypothèse d'une reprise en régie de ce service est évoquée, mais pas avant janvier 2025, ce qui nécessite d'être étudié sérieusement dès à présent.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, et 7 abstentions (Yannick TRINQUART, Nathalie DREAN, Yannick GOUGEON, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER),

- APPROUVE les termes de la convention présentée à l'assemblée,
- AUTORISE le Maire à signer la convention et tout document se référant à cette décision.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



A blue ink handwritten signature, appearing to be 'S. G.', written in a cursive style.

Certifié exécutoire
Mis en ligne le 28/09/2023
Le Maire Norbert Saulnier

